

Le Siècle à Venir

Les deux lois

L'apôtre Paul n'était pas converti au moment où Jésus-Christ accomplissait Son ministère sur terre. Toutefois, il fut enseigné directement par Lui, comme il le confirme dans le premier chapitre de sa lettre aux Galates (Galates 1:11-12).

Paul est souvent cité par ceux qui affirment qu'il n'est plus nécessaire d'observer les lois divines. Serait-il allé à l'encontre des paroles de Jésus qui a affirmé: "Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi et les prophètes, je suis venu NON pour abolir, mais pour accomplir" (Matthieu 5:17).

Ce mot "accomplir" est traduit du grec "pleroo" qui a le sens de compléter, de perfectionner. Le Christ a accompli la loi, Il l'a complétée, perfectionnée, en ajoutant l'esprit de la loi que vous découvrirez dans le chapitre cinq de l'Évangile de Matthieu, à la lettre de la loi qui, elle, est décrite dans l'Ancien Testament.

Soixante ans après la mort de Jésus, l'apôtre Jean donne la définition exacte du péché. Il écrit: "Quiconque pèche transgresse la loi et le péché est la transgression de la loi" (I Jean 3:4). Après toutes ces années écoulées, si vraiment la loi est abolie, Jean doit le savoir.

Vingt-cinq ans après la mort du Christ, Paul écrit: "Là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression" (Romains 4:15). Autrement dit: Si la loi est abolie, si elle n'existe plus, il n'y a plus de péché.

Il ajoute: "Le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi" (Romains 5:13). Personne ne peut être accusé de péché, s'il n'y a point de loi.

Il poursuit: "Sans la loi, le péché est mort" (Romains 7:8). Si la loi est abolie, le péché est mort, il n'existe plus. Par conséquent nous n'avons plus besoin de Sauveur. En effet, le Sauveur est nécessaire pour celui qui pèche, qui transgresse la loi.

Si aujourd'hui l'homme a encore besoin de Sauveur, c'est parce qu'il transgresse toujours une loi qui ne peut pas avoir été abolie. Paul a d'ailleurs écrit: "Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu" (Romains 3:23).

C'est donc Jésus et Paul qui ont raison et non ceux qui enseignent que cette grande loi éternelle est abolie. Aujourd'hui encore, il n'en est toujours pas disparu un seul iota ou un seul trait de lettre (Matthieu 5:18).

Nous pouvons donc en conclure que les dénominations qui s'attribuent une étiquette chrétienne, tout en affirmant que la loi est abolie, font de notre Sauveur un menteur. Elles induisent les gens en erreur et ne sont pas conduites par l'Esprit de vérité!

Tout cela n'arriverait pas si chacun se mettait à lire les Ecritures pour y rechercher la volonté de Dieu et la mettre en pratique, au lieu de rechercher un Dieu "sur mesure".

Lorsque le peuple d'Israël est arrivé au pied du mont Sinaï, l'Eternel lui parla du haut de la montagne et lui rappela les dix commandements qui existaient depuis longtemps puisque déjà Abraham les observait (Genèse 26:5).

Mais une autre loi qui n'était, elle, que temporaire, fut donnée plus tard, un an après la sortie d'Egypte au moment où le tabernacle fut achevé. Il s'agit de la loi des sacrifices (Exode 40:34 et Lévit. 1:1).

Les sacrifices devaient freiner le peuple et le faire réfléchir avant de commettre une transgression. En effet, pour offrir un sacrifice, il était nécessaire d'avoir:

1. quelqu'un qui offre le sacrifice;
2. un sacrificateur;
3. une victime pour le sacrifice.

Ces sacrifices étaient une préfiguration du sacrifice suprême de notre Sauveur qui a rempli ces trois conditions à Lui seul.

1. Jésus a offert le sacrifice, Il S'est offert volontairement;
2. Jésus était et reste Grand Souverain Sacrificateur;
3. Jésus a été la victime pour le sacrifice.

Celui qui offrait l'holocauste devait fournir lui-même l'animal, l'égorger, le dépouiller complètement, le découper en morceaux et enfin laver avec de l'eau les entrailles et les pattes (Lévit. 1:3-6).

Tout ce travail n'était pas une mince affaire. Il nécessitait un dur labeur physique! Vous imaginez-vous effectuant tout ce travail avec un veau ou même un taureau?

Le Nouveau Testament fait souvent mention des oeuvres, mais lorsqu'il est question des "oeuvres de la loi", il s'agit de ce qui requérait des efforts physiques, des efforts nécessaires pour le sacrifice.

Mais revenons-en à Paul. L'apôtre rencontra bien des gens qui avaient l'habitude d'offrir des sacrifices ou qui venaient d'apprendre, à tort, qu'ils devaient en offrir.

Lisons ce qu'il écrit dans sa lettre aux Galates pour leur faire bien comprendre que les sacrifices ne sont plus nécessaires: "Ce n'est pas par les oeuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ..." (Galates 2:16).

Paul poursuit le sujet des oeuvres de la loi des sacrifices dans les versets suivants jusqu'à ce qu'il écrive: "Pourquoi donc la loi? Elle a été donnée ensuite à cause des transgressions, jusqu'à ce que vint la postérité..." (Galates 3:19).

Cette loi qui a été donnée ensuite, imposée plus tard, est la conséquence logique du péché, des transgressions commises contre la grande loi éternelle, c'est la loi des sacrifices.

Elle a été donnée un an après la sortie d'Égypte et elle devait être imposée, jusqu'à ce que vint la postérité. Cette postérité est le Christ, qui s'est offert une fois pour toutes (Hébreux 10:14) et qui a mis fin à ces sacrifices, parce qu'Il était le sacrifice parfait, le sacrifice suprême.

L'Éternel a inspiré le prophète Jérémie d'écrire: "Car je n'ai point parlé à vos pères et je ne leur ai donné aucun ordre, le jour où je les ai fait sortir du pays d'Égypte, au sujet des holocaustes et des sacrifices" (Jérémie 7:22).

La loi des sacrifices a été donnée un an après la sortie du pays d'Égypte. Moïse a écrit: "Le premier jour du premier mois de la seconde année (la seconde année après la sortie d'Égypte) le tabernacle fut dressé... Alors la nuée couvrit la tente d'assignation et la gloire de l'Éternel remplit le tabernacle... L'Éternel appela Moïse de la tente d'assignation, il lui parla et dit..." (Ex. 40:17, 34, Lévit. 1:1).

C'est à partir de ce moment que Moïse recevra les instructions pour les holocaustes et les sacrifices. Lisez le dernier chapitre du livre de l'Exode et le premier chapitre du Lévitique. Si on encourageait les "chrétiens" à s'intéresser à l'Ancien Testament, ils apprendraient beaucoup de choses.

Nous ne sommes pas sauvés par nos oeuvres, pas plus que par les "oeuvres de la loi" qui sont les sacrifices d'animaux, mais uniquement par la foi en Christ.

Dans le neuvième chapitre de son épître aux Romains, Paul explique qu'Israël cherchait une loi de justice, une loi qui rendrait le peuple juste à ses propres yeux. Et il ajoute quelques versets plus bas: "Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient" (Romains 10:4). Bien souvent, on se sert de ce verset et de beaucoup d'autres, pour essayer de prouver que la loi est abolie, mais ce n'est pas ce que Paul écrit.

Dans ce passage, le mot "fin" est traduit de "Télos" qui signifie: "fin" ou "but". Et Christ est la fin de la loi des sacrifices, Il était le but des sacrifices d'animaux qui étaient une préfiguration de Son sacrifice parfait et suprême.

Toujours en parlant de la loi des sacrifices, Paul ajoute encore: "Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce pédagogue" (Galates 3:24-25).

Un pédagogue est une personne qui enseigne les enfants. Cette loi des sacrifices a enseigné l'obéissance jusqu'au sacrifice du Christ. Depuis la mort du Christ, cette loi n'est plus en vigueur, mais la leçon reste à apprendre.

En écrivant aux Juifs convertis au christianisme de Judée, Paul ajoute: "C'est une figure pour le temps actuel, où l'on présente des offrandes et des sacrifices qui ne peuvent rendre parfait sous le rapport de la conscience celui qui rend ce culte, et qui, avec les aliments, les boissons et les diverses ablutions, étaient des ordonnances charnelles imposées seulement jusqu'à une époque de réformation (jusqu'à la mort du Christ)" (Hébreux 9:9-10).

Paul a encore ajouté: "Christ nous a racheté de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous" (Galates 3:13).

Quelle est cette malédiction? Paul a écrit: "Le salaire du péché c'est la mort" (Romains 6:23).

C'est la mort, la mort éternelle qui est la malédiction qui pèse sur tous les pécheurs. Mais le Christ a pris cette malédiction sur Lui. Il est mort à notre place.

Romains 6:14 devient maintenant très clair: "Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes non sous la loi, mais sous la grâce."

La malédiction, la condamnation encourue pour les péchés commis, est sans pouvoir contre celui qui s'est repenti et qui décide de vivre selon la loi telle qu'elle est révélée dans la Parole de Dieu. Dès lors, après sa repentance, sa conversion et son baptême, il n'est plus sous la loi, sous la malédiction de la loi, dans l'attente de la mort éternelle. Il est sous la grâce!

Serait-il, dès lors, libre de vivre dans le péché? La réponse est NON bien entendu!

Puisque Christ est mort à notre place, tout ce que nous avons à faire est de vivre en conformité avec cette grande loi d'amour.

C'est le conseil que nous donne Paul: "Que le péché (que la transgression de la loi) ne règne donc point dans votre corps mortel et n'obéissez pas à ses convoitises" (Romains 6:12).

Il ajoute: "Ce ne sont pas en effet ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés" (Romains 2:13).

Paul pesait ses mots. Il n'écrit pas quelque chose dans une lettre, pour écrire le contraire dans une autre lettre.

Oui, une loi a bel et bien été abolie. Il s'agit uniquement de la loi des sacrifices et pas une autre.

✉ **Le Siècle à Venir asbl**
Allée du Grand Chéniât, 30
B6280 – Loverval
Belgium

☎ (32) 071-221.308

📠 (32) 071-221.389

💻 le.siecle.a.venir@brutele.be